

Code de vie 2019-2020

Les trois (3) principes de base :
Responsabilité de ses paroles et ses actions
Respect de soi, de l'autre et de l'environnement
Persévérance et assiduité

En classe

Pour favoriser un climat d'étude approprié :

- En entrant en classe, je ferme mon cellulaire et je le range. J'utilise mon cellulaire ou autre appareil électronique uniquement si mon enseignant me donne l'approbation pour des motifs pédagogiques.
- La nourriture n'est pas permise durant les heures de cours. De plus, je n'apporte aucune boisson dans les laboratoires d'informatique, ni près des postes d'ordinateurs dans les classes. Dans la salle d'entraînement, j'apporte seulement des contenants d'eau.
- Je retourne en classe après mes examens.
- Je respecte mon horaire de cours; j'arrive à l'heure et je repars seulement à la fin du cours.
- Je respecte les consignes de l'enseignant, sinon, une note sera versée à mon dossier.

Au centre

- Je ne flâne pas dans le centre (hall d'entrée, cafétéria, corridors, toilettes).
- J'utilise le stationnement réservé aux élèves qui se trouve à l'est du stationnement situé devant l'entrée principale. Pour y avoir accès, je me procure une vignette valide par demi-année scolaire (1re ½ : fin août, 2e ½ : fin janvier). Des frais non remboursables s'appliquent. **Je suis passible d'une contravention si j'utilise le stationnement réservé aux visiteurs.**
- Je circule de façon sécuritaire dans le stationnement, sans quoi ma vignette pourra m'être retirée.
- Je laisse mon vélo à l'extérieur, rangé correctement dans le stationnement à vélo conçu à cette fin et situé du côté ouest du centre, à proximité du Centre de formation des Nouvelles-Technologies. Je n'oublie surtout pas de le cadenasser.
- Je ne circule pas en patins à roues alignées, ni en planche à roulettes à l'intérieur du centre et dans le stationnement.
- Je porte une tenue vestimentaire propre et convenable. Si je suis une fille, mon bermuda, ma robe ou ma jupe sont à mi-cuisse et mes vêtements doivent couvrir mon ventre et mon buste. Si je suis un garçon, je ne peux pas porter de camisole.

Moi, élève du CMST :

- Je fais preuve de sens civique en tout temps (langage correct, respect des autres et des lieux).
- Je n'ai jamais recours à la violence verbale, physique ou psychologique, ni à toute forme d'intimidation, sous peine de suspension ou d'expulsion.
- Je fume uniquement au milieu du parc situé derrière le centre (entre le CMST et le Centre communautaire et culturel). Il en est de même pour la cigarette électronique et le du tabac à mâcher.
- Je ne fournis pas de tabac à un mineur dans les locaux et les bâtiments de l'école et sur les terrains mis à la disposition de l'école.
Référence : Loi sur le tabac
- Je ne consomme, ne possède, ni ne vends de la drogue et/ou de l'alcool.
- Je n'ai pas en ma possession des objets jugés dangereux et je n'ai pas recours à des comportements violents, sous peine de suspension ou d'expulsion.

La direction de l'établissement (ou une personne déléguée par celle-ci) pourrait procéder à une fouille de tout véhicule qui se trouve sur le terrain appartenant à l'établissement, si elle possède des informations indiquant que celui-ci pourrait contenir des preuves d'une infraction au code de vie de l'établissement ou d'actes illégaux.

À la demande d'une personne en autorité, je pourrais être dans l'obligation de présenter ma carte étudiante.

IMPORTANT

Tout membre du personnel a le droit d'intervenir auprès d'un élève du centre. Un manquement aux règles du code de vie pourrait entraîner des conséquences allant de la suspension jusqu'à l'expulsion du centre.

Toute infraction relative aux lois entraînera une dénonciation aux autorités policières.

Je m'engage à respecter le Code de vie du Centre multiservice de Sainte-Thérèse.

Signature de l'élève : _____

Date : _____